

Langues en immigration : mutations et nouveaux enjeux

Rabat – 24/25 juin 2010

Allocution de M. Driss El Yazami

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique,

Monsieur le Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger,

Monsieur le Secrétaire général du Conseil,

Excellences, Mesdames et messieurs, Cher(e)s ami(e)s,

Nous entamons aujourd'hui deux journées de réflexion et d'échanges, une première dans notre pays, sur une problématique complexe et perçue comme centrale aux yeux de populations émigrées, du gouvernement marocain, des Etats des pays de résidence et de leurs sociétés.

En organisant cette conférence, le CCME, fidèle aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, s'acquitte d'une de ses missions centrales telle que prévue par l'alinéa 2 de l'article 2 du Dahir portant création du Conseil. Celui-ci stipule en effet que le Conseil a pour mission d'émettre des avis sur « les principales orientations des politiques publiques permettant d'assurer aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine et notamment celles relatives à l'enseignement des langues, l'éducation religieuse et l'action culturelle »

Comme dans d'autres domaines, nous entendons mener cette mission en respectant quatre impératifs :

- Eclairer notre travail par les travaux rigoureux des chercheurs et des universitaires, sans le concours desquels il ne saurait y avoir de politique publique pertinente ;
- Associer à notre réflexion les différents départements ministériels et institutions publiques chargées de ce secteur. Leur expérience et leur savoir-faire sont à nos yeux incontournables ;
- Intégrer dans la réflexion les acteurs sociaux des communautés marocaines en fonction de leur domaine d'intérêt et de leurs compétences ;
- Veiller à développer avec les pouvoirs publics, le monde universitaire et les sociétés des pays de résidence des relations de coopération continues.

Le spectre très large de participants à cette conférence constitue à cet égard une belle illustration de cette philosophie d'action puisqu'il rassemble des chercheurs, des responsables publics nationaux et européens et de nombreux acteurs de la société civile du Maroc et de neuf pays de résidence. Merci aux uns et autres d'avoir répondu à notre invitation.

Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, l'enseignement des langues, et en particulier de l'arabe, constitue une demande ancienne et continue des populations émigrées et qui ne cesse de s'amplifier, ne serait-ce qu'en raison de la très forte expansion démographique qu'a connue la communauté marocaine en un quart de siècle. Estimée au milieu des années 1990 à environ 1.5 million de personnes, elle dépasse aujourd'hui les trois millions et demi. Pour des centaines de milliers de familles, cet enseignement est perçu comme le vecteur central du lien avec la terre d'origine et son patrimoine religieux et culturel.

Tous ces parents sentent plus ou moins confusément que leurs enfants, nés et socialisés en Europe et ailleurs « leur échappent » littéralement, expression que je reprends au regretté sociologue Abdelmalek Sayad. A leurs yeux, la transmission du legs qu'ils ont reçu en héritage est une problématique fondamentale au cœur de leur fonction de parents. Cette préoccupation légitime, faut-il le rappeler, est consacrée par les instruments internationaux des droits de l'Homme qui garantissent aux parents le droit de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur culture et à leur religion.

Pour les enfants nés dans l'immigration, il ne peut y avoir d'insertion heureuse dans la société où ils vivent qu'en réussissant bien évidemment un bon parcours scolaire et professionnel, mais aussi en entretenant un rapport positif et apaisé à toutes leurs filiations et appartenances.

Pour ces enfants qui n'ont émigré de nulle part, l'enjeu est bien celui de négocier, de la manière la plus harmonieuse possible, une double appartenance désormais inscrite dans le droit, mais aussi dans la mémoire familiale et dans le regard que la société porte sur eux et sur leur origine, regard de plus en plus lesté de méfiance et d'incompréhensions de tous ordres.

Par la restauration et la revivification du lien, la langue et la culture peuvent non seulement aider les individus à se situer dans leurs cheminements singuliers mais aussi, sur le plan collectif, contribuer à une réhabilitation de l'origine et à une révélation de ce qui est universel en elle, les aidant ainsi à réussir leur propre et toujours unique synthèse.

L'émergence de ces nouvelles générations constitue de toute évidence l'enjeu principal des décennies à venir. Le défi est bien celui de penser une offre linguistique et culturelle qui tienne compte à la fois de la diversité des publics, de la variété des contextes et des traditions nationales de pays qui sont désormais aussi les leurs. Une offre à même de garantir leur insertion socioprofessionnelle et leur épanouissement personnel ; une offre qui renforce leurs liens avec la terre des ancêtres.

A cet égard, la responsabilité de l'Etat d'origine, le Maroc, et des Etats des pays de résidence est partagée.

S'il revient au Maroc de procéder à l'évaluation des politiques menées en la matière et de penser une offre renouvelée, il est aussi de la responsabilité des Etats partenaires d'adopter des politiques actives et démocratiques de gestion de la diversité ethnoculturelle.

Pour le Maroc, l'offre qu'il doit développer en matière culturelle et linguistique ne saurait en aucun cas demeurer en reste par rapport à la reconnaissance de sa propre diversité et à ses engagements en matière de respect des droits humains universels.

L'expertise accumulée par le Ministère de l'éducation nationale, par la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, par le Ministère délégué en charge de la communauté marocaine, par l'ensemble des acteurs, pédagogues, enseignants et responsables associatifs engagés quotidiennement sur le terrain et par nos partenaires étrangers dans ce domaine, est un acquis précieux.

Il s'agit de bâtir sur cet acquis pour nous projeter dans l'avenir en vue de relever un triple défi :

- Satisfaire les besoins émergents et légitimes des Marocains de l'extérieur ;
- Contribuer à leur implication citoyenne active dans leurs pays d'adoption ;
- Entretenir et réinventer de manière ouverte et évolutive le lien à la terre d'origine.

Il n'y a nulle contradiction entre ces objectifs. Riches de toutes leurs appartenances, héritières des cultures de leurs pays d'adoption et du pluralisme marocain, ces communautés et notamment les nouvelles générations nous demandent d'être reconnues pour ce qu'elles sont : enracinées dans une histoire et engagées dans une expérience à la fois passionnante et douloureuse : la découverte de l'altérité. Une expérience où la langue, toutes les langues, sont un facteur déterminant. C'est en définitive l'enjeu de cette conférence.

Que les responsables marocains et étrangers, que les chercheurs et les praticiens, ici présents, soient vivement remerciés de leur disponibilité à cette invite du CCME à cet effort de réflexion commune, franche, sereine et prospective.